

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi d'organisation du Grand Conseil, du 30 octobre 2012,
Vu le règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds du 28
septembre 1994,
Sur proposition de M. Nathan Erard (POP), M. Jean-Emmanuel Lalive (Les
Verts), M. Claude Moser (PLR), M. Patrick Jobin (PS), M. Marc Schafroth
(UDC),

Arrête :

Article premier.- Par voie d'initiative communale, sous la forme de l'interpellation, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds demande au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'Etat d'expliquer, comment et quand au travers de ses actes, il entend mettre en œuvre l'initiative acceptée par le peuple pour « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires ».

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil.

Développement :

En effet, depuis que l'initiative a été acceptée en votation populaire le 12 février 2017, soit il y a plus de neuf mois maintenant, le Conseil d'Etat n'a pris encore aucune mesure apte à réellement satisfaire les initiants. Certes, de belles paroles pour endormir la méfiance de la population comme le fait d'avoir décidé du gel de toutes transformations de HNE tant que la mise en œuvre de l'initiative ne serait pas opérationnelle (L. Kurth : article du 7.7.2017 Express - Impartial, « rien ne bougera dans l'organisation actuelle de HNE avant que les décisions politiques ne soient prises »), pourtant, le démantèlement de l'hôpital des Montagnes se poursuit inexorablement et des investissements importants continuent d'être apportés sur le seul site du Littoral...

Alors oui, les Conseils généraux des villes des Montagnes se posent de très sérieuses questions.

Quelques éléments importants :

- Quelques jours après la votation, le Conseil d'Etat promulgue la LHNE, pourtant obsolète par rapport aux dernières décisions populaires !
- Le Conseil d'Etat refuse la démission de la Présidente du Conseil d'Administration de HNE, franchement hostile à l'initiative mais devant participer à sa mise en œuvre... ???
- Le Conseil d'Etat refuse catégoriquement d'adjoindre des tenants de l'initiative au Conseil d'Administration de HNE, pour la période transitoire.
- Du matériel médical, informatique et de bureau, ainsi que du personnel sont transférés régulièrement du site de La Chaux-de-Fonds en direction de l'hôpital Pourtalès.

- Disparition, dès le 1 janvier 2018, de la consultation d'angiologie du site de La Chaux-de-fonds, transféré sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre du sommeil sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Création d'un centre de la douleur chronique sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Installation de gabarits pour accueillir « provisoirement » le nouveau pet-scan sur le site de l'hôpital Pourtalès, quand la mission est toujours dévolue au site de La Chaux-de-Fonds.
- Alors que les blocs du site de la Chaux-de-Fonds sont sous-occupés, de nombreux cas sont transférés quotidiennement sur le site surchargé de l'hôpital Pourtalès, ironiquement, le surplus est dévié sur un site privé.
- Rénovation des urgences, pour près de trois millions, sur le site de l'hôpital Pourtalès.
- Démantèlement du service d'endoscopie (service pourtant fraîchement rénové) du site de La Chaux de Fonds au profit du site de l'hôpital Pourtalès.

En contrepartie, le Conseil d'Etat, tout en prenant son temps, a instauré un Groupe de travail afin d'émettre des propositions sur la mise en œuvre de l'initiative, groupe de travail où les tenants de l'initiative, contre toute logique, n'étaient pas majoritaires. De même, il nomme le Conseil de l'Hôpital, où la représentation des tenants de l'initiative n'y est que symbolique auprès de ses membres !

On le voit bien, alors qu'il aurait pu rouvrir les blocs opératoires 24h/24 et 7j/7 à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, ou y nommer un Directeur de site, le Conseil d'Etat, au mépris de la sécurité sanitaire minimale, a pris une quantité de décisions depuis le 12 février 2017 qui ne sont qu'une suite de brimades pour la population neuchâteloise ayant soutenu l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires.

Alors, deux questions :

- À quand les actes qui vont dans le sens voulu et exigé par le peuple lors des trois dernières votations sur le sujet hospitalier ?
- Faudra-t-il une quatrième votation populaire pour que le Conseil d'Etat se mette enfin au service du peuple ?

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Ville du Locle
Patrick Martinelli
chancelier

Ville de La Chaux-de-Fonds
Celia Clerc
chancelière